

00000012

ARRETE N° 00000012 MINFI DU 05 SEPT 2023
 portant nomination de responsables dans les services déconcentrés
 du Ministère des Finances.

LE MINISTRE DES FINANCES,

- Vu la constitution,
- Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
- Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques ;
- Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu le décret n°92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n°95/145 bis du 04 août 1995 ;
- Vu le décret n°2008/376 du 12 novembre portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n°2013/066 du 28 février 2013 portant organisation du Ministère des Finances,

ARRÊTE :

Article 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommés aux postes ci-après dans les services déconcentrés du Ministère des Finances :

CONTROLE FINANCIER DE L'UNIVERSITE DE NGAOUNDERE

Contrôleur Financier: Madame YOUNOUSSA BOUBA, née REHANA NOUHOU, Administrateur Principal de Travail et de la Prévoyance Sociale, matricule 655 885-Z, précédemment Contrôleur Financier Départemental de la Vina, en remplacement de Monsieur NKILI ABOSSOLO Joseph, appelé à d'autres fonctions.

AGENCE COMPTABLE DE L'UNIVERSITE DE NGAOUNDERE

Agent Comptable : Monsieur ANDONG Henry AMOBI, Inspecteur Principal des Régies Financières (Trésor), matricule 572 352-F, précédemment en service à l'Inspection des Services du Trésor, en remplacement de Monsieur ABAKAR ABRAHAM, appelé à d'autres fonctions.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
005736	05 SEP 2023
PRIME MINISTER'S OFFICE	

Article 2.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent arrêté sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé le 05 SEPT 2023

Le Ministre des Finances,



Louis Paul MOTAZE

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA	
005736	05 SEP 2023
PRIME MINISTER'S OFFICE	